

VOTRE RÉGION

DRÔME David Herpin est le nouveau bâtonnier, aux côtés de Nicolas Poizat, vice-bâtonnier

Pour la première fois, deux hommes à la tête du barreau

Après la démission de Philippe Gourret et l'intérim de Serge Almodovar, les 306 avocats drômois viennent d'élire leurs nouveaux représentants.

Pour la première fois de son histoire, le barreau de la Drôme a deux hommes à sa tête. Les 306 avocats drômois viennent d'élire David Herpin comme nouveau bâtonnier, avec à ses côtés un vice-bâtonnier en la personne de Nicolas Poizat. « Nous sommes partis du constat que la fonction était très lourde, que le barreau avait profondément changé et s'était développé, explique le duo. C'est la raison pour laquelle il nous a semblé intéressant de pouvoir nous saisir de cette possibilité de nous présenter en binôme. Car il y a une complémentarité entre nos domaines d'activité qui sont très différents. »

« Notre priorité : soutenir nos confrères »

Ces deux hommes, déjà membres du conseil de l'ordre, évoluent dans le droit commercial pour le premier, le droit pénal et de la famille pour le second. « Nous avons des domaines d'intervention différents, ce qui est intéressant car dans sa fonction, le bâtonnier est l'interlocuteur des chefs de juridictions. À deux, cela nous permet de connaître le maximum de contentieux et de juridictions, et bien évidemment les con-



La mission du bâtonnier David Herpin (à gauche) et de son vice-bâtonnier Nicolas Poizat durera jusqu'au 31 décembre 2021. Photo Le DL/Fabrice ANTÉRION

frères qui y évoluent. »

Gestion du personnel de l'ordre, difficultés entre confrères, représentation auprès des autorités et des chefs de juridiction, problèmes de taxations, plaintes des clients... David Herpin et Nicolas Poizat ont conscience que leur mission sera à la fois exaltante et complexe. Reste qu'ils affirment leur priorité : « soutenir nos confrères ».

« Il y a des talents au sein de notre barreau, insiste le bâtonnier. Nous sommes là pour faciliter leur travail et faire connaître, notamment au grand public, leurs activités et leurs domaines

d'intervention : pénal, administratif, civil, commercial, fiscal. »

Le binôme a d'ores et déjà des projets en tête : « Dépoussiérer le site internet du barreau laissé un temps en sommeil, aménager une salle pour mieux accueillir nos confrères d'autres zones... et assurer la cohésion et la coordination du barreau. C'est peut être cela qui a lui a beaucoup manqué ces derniers temps. »

Clarisse ABATTU

RETROUVEZ LA VIDÉO SUR ledauphine.com

QUI SONT-ILS ?

► David Herpin a prêté serment il y a vingt-cinq ans. Après des débuts à Montélimar, il s'installe au sein d'un cabinet à Valence. Le domaine d'intervention du nouveau bâtonnier est le droit commercial, que ce soit pour des contentieux judiciaires comme juridiques. David Herpin intervient également dans le droit du travail, notamment au conseil des prud'hommes.

► Nicolas Poizat a une activité judiciaire, droit de la famille et droit pénal, droit des personnes d'une manière générale. Avocat depuis vingt ans, il est associé dans une structure inter-barreaux Drôme-Ardèche.

Avec la visio-conférence, « on perd en qualité et en humanité »

La période de confinement n'a pas épargné la profession d'avocat et a entraîné une modification de fonctionnement de certaines juridictions. « Nous devons veiller à la défense de la place de l'avocat dans notre société, dans notre organisation judiciaire, insiste Nicolas Poizat. Des lois ont été prises, notamment du fait du contexte sanitaire, qui ont conduit à des audiences où on déposait nos dossiers. C'est bien, mais il faut que ce soit temporaire. » David Herpin complète : « Faire usage de la visio-conférence pour certaines affaires, pourquoi pas, si toutes les parties sont d'accord, mais quant à l'imposer... Il y a un côté pratique et économique qu'ils reconnaissent, « mais on perd en qualité et en humanité. Rendre la justice derrière un écran et derrière un masque, on perd dans la qualité du débat et le juge s'éloigne du justiciable. Il ne faut pas dire non à tout, mais nous resterons vigilants ».